

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 018/2023

Séance du 24 mai 2023

**Date de la
convocation : 07/04/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
07/04/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (arrivé à 18h45), CASAGRANDE Hervé (arrivé à 20h00), DON Daniel, FERRET Myriam (arrivé à 18h45), HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : BOUAT Valérie, CHOPO Guy.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	8	

Objet : Promesse unilatérale d'achat SAFER

Monsieur le maire donne lecture de la promesse unilatérale d'achat envoyée par la SAFER concernant deux parcelles attenantes, en nature de terre de culture appartenant à M. et Mme ROUSSEL : AC 95 (79a75ca) & AC 96 (1ha32a70ca), soit une surface totale : 2ha12a45ca, pour un montant total de 39 060€ TTC, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER,
- Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour transmettre ce dossier au notaire de la commune,
- Accepte le montant de 39 060€ TTC pour l'achat des terrains Dit que les crédits sont au budget 2023.

L'acquisition de ces parcelles aura un but d'intérêt général permettant le développement d'un site touristique autour de l'activité du Golf.

D'autre part, la commune s'engage à trouver l'équivalent de surface au second candidat, à savoir Monsieur HERAL Rémy.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2023 081-218102259-20230524-DE_2023_018-DE

Pour extrait conforme

Le Maire

Christophe HERIN.

